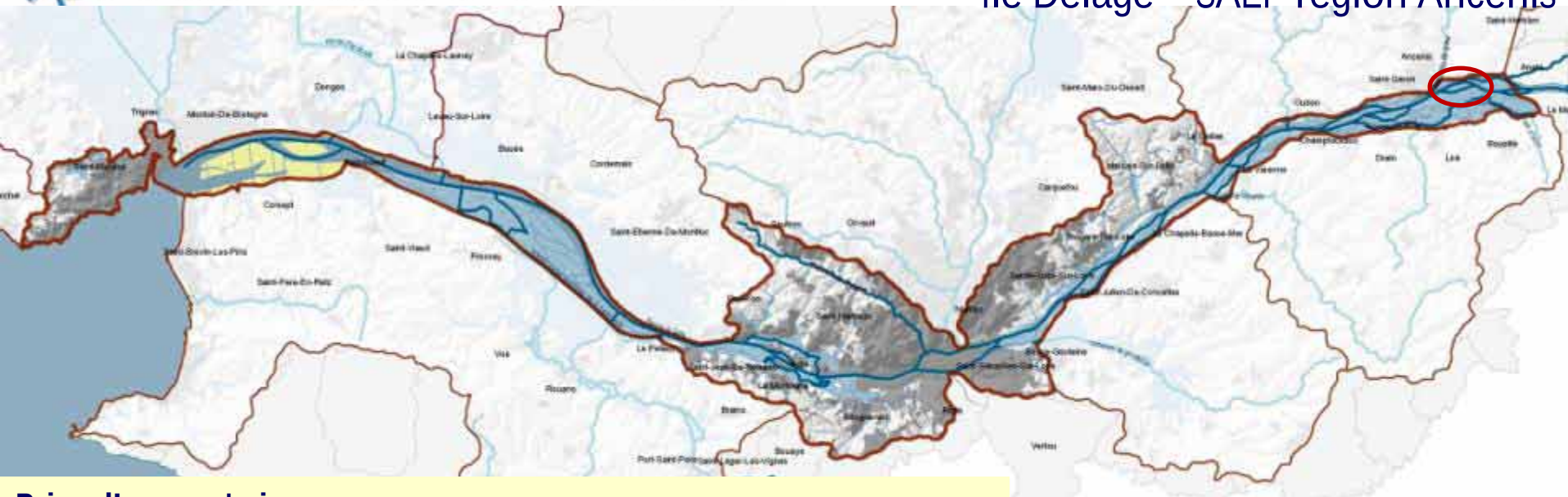




Prise d'eau en Loire

Nouvelle prise d'eau (proche existante) : prélèvement gravitaire

Capacités : 20 000 m³/j – Q max : 1 400 m³/h

Périmètres de protection :

- Immédiat – 20 m x 20 m – autour de la prise d'eau
- Rapproché sensible – 14.5 ha constitué de l'île Delage
- Rapproché complémentaire – 798 ha – îles, rives de Loire, boires et ruisseaux affluents

Application de la réglementation générale en vigueur

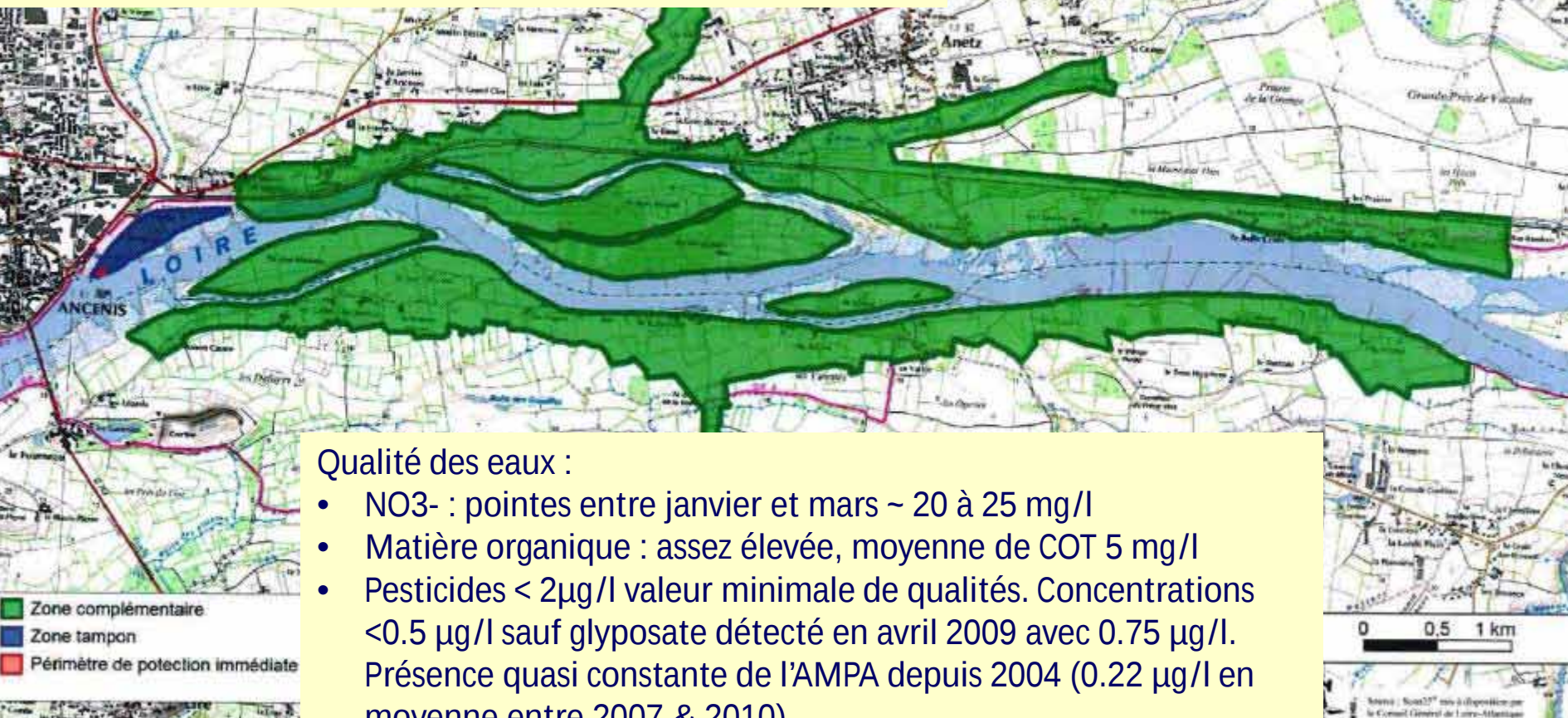
Stations d'alerte dont une 1.5 km en amont – temps transfert pollution : 12 mn



Périmètre de protection rapproché complémentaire, délimitation basée sur le temps de transfert de pollution vers la prise d'eau.

Périmètre de protection prise d'eau
île Delage – SAEP région Ancenis

Pas de retour d'eau du bras de l'île Delage vers la prise d'eau.
Eperon rocheux à renforcer



Le projet et le SAGE

Pas de disposition ou de règle particulière

Synthèse

**La mise en place de périmètres de protection
relèvent d'une application de la réglementation**